

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA  
SEINE-MARITIME**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux Elus  
**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
DE LA SEINE-MARITIME**  
135, BLD DE L'EUROPE  
76100 ROUEN

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE-MARITIME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, Parc de la Vatine 20, rue Raymond Aron 76130 Mont-Saint-Aignan  
Téléphone: +33 (0)2 35 59 00 85, Fax: +33 (0)2 35 59 95 96, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le changement de méthode comptable décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le passage de l'amortissement pour ordre à l'amortissement budgétaire réel ;
- La mise en conformité avec le référentiel comptable du réseau des CMA décrite dans cette même note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la reprise de la provision pour congés payés et charges sociales et fiscales du personnel enseignant.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux élus sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des finances de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime, après avis du bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 15 juin 2018

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Jonathan Thibout-Curtinha

BILAN CONSOLIDE CHAMBRE DE METIERS ET LES 3 CFA AU 31.12.2017

	ACTIF		PASSIF	
	N EUROS	N-1 EUROS	N EUROS	N-1 EUROS
<i>Immobilisations Corporelles et Incorporelles</i>				
Immobilisations	26 863 952,41	21 311 444,73	3 811 225,43	3 811 225,43
Amortissements	-14 798 293,28	-13 997 222,17	1 905 612,71	1 905 612,71
Dépréciation Immob. Corporelles	0,00	0,00	0,00	-10 427 211,99
<i>Immobilisations Financières</i>				
Participations	0,00	0,00	-4 220 060,03	-272 835,71
Dépôts et cautionnements	4 909,85	4 363,05	-195 518,89	69 788,63
Autres Immobilisations Financières	617 871,92	617 871,92	16 305 272,58	11 956 971,45
Dépréciation Immobilisations Financières	-414 525,66	-414 525,66	-7 302 695,79	-384 136,76
<b>TOTAL I</b>	<b>12 273 915,24</b>	<b>7 521 931,87</b>	<b>10 303 836,01</b>	<b>6 659 413,76</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	9 125,95	63 272,78	774 571,91	1 057 890,59
<i>Créances</i>				
Créances Clients & Cte Rattachés	579 228,60	456 700,58	2 522 327,80	1 615 889,39
Provision sur Créances	-37 121,83	-26 028,06	0,00	0,00
Autres Créances	45 705,07	76 638,36	0,00	0,00
Personnel	0,00	0,00	35 582,03	7 890,88
Débiteurs divers	389 341,23	441 855,25	648 670,53	1 069 873,51
Dépréciation Comptes Débiteurs	0,00	0,00	922 214,21	951 941,50
Produits à recevoir	1 361 102,69	2 800 140,32	56 578,82	136 882,45
Compte de liaison			415 055,53	274 924,70
<i>Valeurs mobilières de placement et Disponibilités</i>				
Valeurs mobilières de placement	123 101,73	11 988,12	50,02	93 008,10
Disponibilités	896 208,45	531 192,95	4 600 478,94	4 150 410,53
<b>TOTAL II</b>	<b>3 366 691,89</b>	<b>4 355 760,30</b>	<b>43 339,00</b>	<b>45 957,00</b>
Charges Constatées d'Avance	81 618,73	35 979,71	43 339,00	45 957,00
<b>TOTAL III</b>	<b>81 618,73</b>	<b>35 979,71</b>	<b>43 339,00</b>	<b>45 957,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 722 225,86</b>	<b>11 913 671,88</b>	<b>15 722 225,86</b>	<b>11 913 671,88</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2017 EN EUROS  
CONSOLIDE CHAMBRE DE METIERS**

06/06/2018

	Comptes	N 2017	N-1 2016
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	707	55,00	0,00
Production vendue (biens)	701	9 801,62	0,00
Production vendue (services)	704 à 708 sauf 707	1 333 106,82	1 357 365,35
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>1 342 963,44</b>	<b>1 357 365,35</b>
Subventions d'exploitation	74	5 453 105,87	5 848 828,21
Reprises sur provisions et transfert de charges	781-791	488 018,90	365 386,02
Autres produits	75	1 927 969,56	1 999 193,92
		<b>7 869 094,33</b>	<b>8 213 408,15</b>
Achats de marchandises	607	0,00	0,00
Variation de stocks	6037	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	601-602	170 093,57	176 439,22
Variation de stocks	6031-6032	14 154,13	4 134,00
Autres achats et charges externes	606-61-62	2 411 765,73	2 343 534,47
Impôts, taxes et versements assimilés	63	454 399,77	532 896,02
Salaires et traitements	641	3 967 584,33	4 064 731,52
Charges sociales	645-647-648	1 882 767,30	1 792 554,80
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	6811-6812	803 963,58	213 073,23
- sur immobilisations : dotations aux provisions	6816	0,00	0,00
- sur actif circulant : dotations aux provisions	6817	24 154,87	26 028,06
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	6815	55 306,14	323 849,79
Autres charges	65	118 872,87	130 306,26
		<b>9 903 062,29</b>	<b>9 607 547,37</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-691 004,52</b>	<b>-36 773,87</b>
Produits financiers	761-786	1 592,07	3 929,96
Autres intérêts et produits assimilés	763 à 765 -766-768	3 523,89	25,11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00	0,00
		<b>5 115,96</b>	<b>3 955,07</b>
Charges financières		0,00	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	686	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	661-664-665-666-668	50 143,97	2 090,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	0,00	0,00
		<b>50 143,97</b>	<b>2 090,00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-45 028,01</b>	<b>1 865,07</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>-736 032,53</b>	<b>-34 908,80</b>
Produits exceptionnels		0,00	0,00
- sur opérations de gestion	771-772	7 275,00	842,13
- sur opérations en capital	775-777-778	535 031,44	103 978,75
Reprises sur provisions et transferts de charges	787-797	0,00	0,00
		<b>542 306,44</b>	<b>104 820,88</b>
Charges exceptionnelles		0,00	0,00
- sur opérations de gestion	671-672	1 792,80	123,45
- sur opérations en capital	675-678	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	687	0,00	0,00
		<b>1 792,80</b>	<b>123,45</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>540 513,64</b>	<b>104 697,43</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits	7	9 759 480,17	9 679 549,45
Total des charges	6	9 954 999,06	9 609 760,82
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-195 518,89</b>	<b>69 788,63</b>

# Annexe

## Chambre de Métiers et de l'Artisanat, intégrant

### les 3 CFA

Le Bilan de l'exercice dont le total est de 15.722.225 € et le compte de Résultat présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire de 195.519 €, sont établis pour l'exercice recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

#### 1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

##### Faits significatifs :

- La CMA 76 poursuit sur 2017 les plans d'investissements prévus pour la période 2014/2019, notamment dans le cadre des deux conventions de subventionnement conclues avec la Région Haute Normandie en 2015.

Au cumul des 3 CFA pour l'exercice 2017, la CMA 76 a investi à hauteur de 5.535 k€. Ces investissements sont financés pour leur quasi intégralité à hauteur de 80 % par la Région Normandie. De fait les subventions d'investissement perçues à ce titre ont représenté 4 348 k€ sur l'exercice.

L'immeuble du site de Rouen (CFA) a été mis en service à la date du PV de réception soit le 19/07/2017. Le cout de cet immeuble ressort à 8.939 k€.

Il fait l'objet d'une dotation aux amortissements depuis le 19/07/2017. Cette dotation représente un total de 212.807 €, compensée par une QP de subvention d'investissement rapportée au résultat de 169.895 € sur l'exercice 2017.

- Pour assurer sa quote-part dans le financement de ces investissements (20%), la CMA 76 a recours à l'emprunt. Au 31/12/2017, elle est endettée auprès d'établissements bancaires à hauteur de 1.917 k€.
- L'investissement du service général ne fait l'objet d'aucun subventionnement.
- La Taxe pour frais de CMA est reversée aux CMAD avec un décalage de 2 mois. Ce poste représente 280 k € inscrit en au poste « débiteurs divers » au bilan du 31/12/2017. Enfin, le dernier paiement des subventions de fonctionnement des CFA a été reçu début 2018, ce qui justifie un produit à recevoir de 750 k€ inscrit au bilan au 31/12/2017.
- Nous avons actualisé les provisions pour risque en fonction des évènements intervenus au cours de l'exercice.

##### Règles et méthodes comptables :

En application du référentiel comptable applicable au réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, nous avons procédé à un changement de méthodes sur les points suivants :

Nous avons tenu compte de l'abrogation de la circulaire n°989 du 10/12/1991 relative aux amortissements (pour ordre pour les constructions) à effet de l'exercice 2017. De fait, les dotations de l'exercice viennent mouvoir les comptes 681 et les subventions d'investissement correspondantes sont mouvementées par

le compte 777. Nous avons basé nos écritures sur le document du 27/07/2017 émis par la DGFIP et la DGE (000631).

Le solde du compte 106 a été viré en report à nouveau. Les soldes des comptes 104xxx et 134xxx ont été virés en report à nouveau pour les montants qui auraient dû être rapportés au résultat jusqu'au 31/12/2016 en application de l'ancienne méthode (dite de l'amortissement pour ordre).

En comparaison des exercices 2016 et 2017, l'impact sur le compte de résultat pour les immobilisations concernées est le suivant :

	2016	2017
Variation du compte 106	277.940 €	0 €
Charge comptabilisée en 681xxx	0 €	271.257 €
Produit comptabilisé en 777xxx	0 €	163.571 €
<b>Impact sur le résultat net comptable</b>	<b>0 €</b>	<b>107.686 €</b>

Par ailleurs, en application du même référentiel comptable, nous avons procédé à une correction correspondant à la reprise de la provision pour congé à payer et charges sociales et fiscales sur congés à payer qui était jusqu'au 31/12/2016 comptabilisée pour notre personnel enseignant. Cette opération génère une réduction de charges de 147.438 € sur l'exercice.

### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels à usage interne sont comptabilisés à leur coût d'acquisition en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une base linéaire en fonction de leur durée d'utilisation, soit entre un et quatre ans.

### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant :

- constructions acquises antérieurement à 1996 : durée : 50 ans  
pour le CFA du Havre, et à 1991 pour le CFA de Dieppe.
- autres constructions : siège CMA et extensions CFA Le Havre et Dieppe : durée : 20 ans  
et constructions antérieures au CFA de Rouen.
- agencements et aménagements des constructions : durée : 10 ans
- installations techniques : durée : 10 ans
- installations pédagogiques : durée : 10 ans
- autres immobilisations : durée : 3 à 10 ans

*Le CFA de Rouen a été mis en service et est amorti par composant selon un plan d'amortissement reprenant des durées allant de 30 à 10 ans selon la nature des composants.*

### 1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- les participations comptabilisées à leur valeur de souscription ou d'acquisition,
- les dépôts et cautionnements enregistrés à leur coût historique,
- les créances rattachées à des participations,
- une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'utilité est considérée inférieure à la valeur brute.



#### 1.4. Stocks

Eu égard à la valeur non significative des stocks constatés chaque année, il a été décidé de ne plus constater de valeurs des stocks de consommables au bilan à compter de l'exercice 2017. Seuls les travaux en cours sont comptabilisés. Les travaux en cours représentent 9 k€ au 31.12.2017 contre 49 k€ au 31.12.2016.

#### 1.5. Subventions de Fonctionnement

En cours d'exercice, les subventions de fonctionnement sont enregistrées en produits au fur et à mesure des acomptes versés. Elles sont ajustées à la clôture de l'exercice en fonction des réalisations ou estimations.

#### 1.6. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements portant sur les immobilisations sont rapportées au compte de résultat, au même rythme que les amortissements correspondants.

#### 1.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont estimées au cas par cas, en fonction des sommes qui pourraient être engagées.

### 2. NOTES RELATIVES à CERTAINS POSTES du BILAN

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

#### 2.1. Actif immobilisé

##### Mouvements de l'actif immobilisé

<i>K€</i>	<i>Valeur brute Début d'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Virement de poste à poste</i>	<i>Cessions retraits</i>	<i>Valeur Brute fin d'exercice</i>
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>					
- Logiciels	137	8			145
- Autres Immo. Incorporelles	4				4
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>					
- Terrains	622				622
- Constructions	12 197	8 226	713		21 136
- Installations techniques	3 098	596		1	3693
- Matériel et Mobilier	936	75	187	2	1 196
- Immobilisations en cours	690	277	- 899		67
- Avances/acomptes immos	3 627			3 627	0
<b>Total</b>	<b>21 311</b>	<b>9 182</b>	<b>0</b>	<b>3 630</b>	<b>26 864</b>

Les acquisitions de l'exercice se décomposent notamment:

- Logiciels .....	8 K€
- Constructions .....	4.599 K€
- Installations techniques .....	596 K€
- Matériel et Mobilier .....	75 K€
- Encours .....	277 K€
- Avances et acomptes immos .....	0 K€

Soit un total de 5.555 k€ sur l'exercice.

Tableau des amortissements :

<i>K€</i>	<i>Cumul Amort Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Virement de poste à poste</i>	<i>Reprises</i>	<i>Cumul Amort fin d'exercice</i>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
- Logiciels	111	32			143
<b>Immobilisations corporelles</b>					
- Terrains	1	1			2
- Constructions	10 647	540			11 187
- Installations techniques	2 575	152		1	2 726
- Matériel et Mobilier	663	78		2	739
<b>Total</b>	<b>13 997</b>	<b>803</b>		<b>3</b>	<b>14 797</b>

## 2.2 Immobilisations financières

Elles se décomposent ainsi :

- Autres participations 4 K€.
- Compte courant Artisan Vacances 415 K€ provisionné à hauteur de 415 K€.
- Titres immobilisés 3 K€
- Autres prêts aux CMA 200 K€.

## 2.3. Etats des échéances

### Créances

<i>K€</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an au plus</i>	<i>A plus d'un an</i>
<b>Créances rattachées à des participations</b>			
<b>Autres immobilisations financières</b>			
Créances Clients	542	542	
Autres Créances d'exploitation	46	46	
<b>Personnel et comptes rattachés</b>			
Débiteurs Divers	389	389	
Produits à Recevoir	1361	1361	
<b>Total</b>	<b>2338</b>	<b>2338</b>	

### Dettes

<i>K€</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an au plus</i>	<i>A plus d'un an et cinq au plus</i>	<i>Plus de cinq ans</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 522	87	475	1 960
Compte de liaison				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	649	649		
Dettes fiscales et sociales	979	979		
Créditeurs divers	415	415		
Charges à payer				
Autres dettes	36	36		
<b>Total</b>	<b>4601</b>	<b>2166</b>	<b>475</b>	<b>1 960</b>

Au cours de l'exercice, un emprunt a été comptabilisé pour un montant de 990.000 €.

## 2.4 Subventions d'investissements

<i>Origine</i>	<i>Valeur Début d'exercice</i>	<i>Nouvelles Subventions</i>	<i>Reprises et autres mouvements</i>	<i>Valeur Fin d'exercice</i>
Etat	1 353			1 353
Région	8 534	7 647	3 300	12 881
Département	1 149			1 149
Commune	319			319
Autres	602			602
<b>Total</b>	<b>11 957</b>	<b>7 647</b>	<b>3 300</b>	<b>16 304</b>

<i>Sommes inscrites au Compte de résultat</i>	<i>Valeur Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Valeur Fin d'exercice</i>
Etat		1 227		1 227
Région	384	4 291		4 675
Département		1 099		1 099
Commune		302		302
Autres				
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>6 919</b>		<b>7 303</b>

## 2.5 Tableau des variations de Capitaux Propres

	<b>Montant</b>
Capitaux propres à l'ouverture avant affectations	6 659 414
Capitaux propres à la clôture	10 303 836
<b>Variation</b>	<b>3 644 422</b>
Dividende distribué	0
Variation du Capital	0
Variation Dépréciation Actif	10 427 212
Variation des primes, réserves et report à nouveau	-4 017 013
Variation subventions d'investissement	4 348 301
Variation subventions rapportées au Résultat	-6 918 559
Variation des provisions réglementées	0
Résultat de l'exercice	-195 519
<b>Variation</b>	<b>3 644 422</b>
<i>A justifier</i>	<i>0</i>

## 2.6 Tableau des Provisions

<i>K€</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions pour risques	745	55	318	482
Provisions pour charges	313		20	293
Créances rattachées à des participations	414			414
Créances Clients	26	26	15	37
<b>Total</b>	<b>1 498</b>	<b>81</b>	<b>353</b>	<b>1 226</b>

Les provisions pour risques ont été calculées en fonction des risques les plus probables pour la chambre de métiers et de l'artisanat.

Au 31/12/2017, les provisions pour risques se composent de :

- provisions pour litiges pour un montant de 176 K€
- provisions pour perte d'emploi pour 306 K€

Les chambres de métiers et de l'artisanat étant leur propre assureur chômage pour les personnels statutaires, les provisions pour perte d'emploi sont calculées en fonction des droits acquis par chaque salarié licencié.

Au 31/12/2017, les provisions pour charges correspondent aux provisions pour indemnités de fin de carrière. Cette provision a été calculée en respect des normes comptables en vigueur et du nouveau statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat. En effet, l'article 37 de ce dernier, prévoit le paiement d'une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service pour les agents ayant plus de 10 années de présence. Nous avons pris en compte le fait que chaque agent bénéficie d'une indemnité de 30 points par année de service, plafonnée à 900 points dès lors qu'il justifie de plus de 10 ans de service.

Cette provision a été déterminée en prenant en compte notamment :

- l'ancienneté acquise lors de leur probable départ en retraite à l'âge de 65 ans ou lorsque 42 années d'annuités ont été acquises.
- une actualisation financière du montant de l'indemnité en retenant un taux d'actualisation de 1.30%
- une estimation de la probabilité de survie de l'agent en tenant compte de la table de mortalité INSEE 2017.

## 2.7 Comptes rattachés

Information sur les postes significatifs du passif circulant :

Les produits à recevoir représentent un total de 1.361 K€ et sont constitués de :

- Subventions et dotations de fonctionnement et d'investissement 1.315 K€
- Produits divers..... 46 K€

Information sur les postes significatifs du passif circulant :

Les dettes provisionnées représentent un total de 612 K€. Elles se détaillent comme suit :

Provision pour factures à recevoir .....	134 K€ (inclues dans les dettes fournisseurs)
Provision pour personnel CP,.....	330 K€ (ventilées entre les dettes sociales et fiscales)
Provision pour impôts et taxes à payer .....	148 K€

Le montant des créiteurs divers, soit 411 k€ sont constitués de subventions à reverser.

**3. RESULTAT COURANT**

Le résultat courant s'élève à - 736 K€.

**4. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se solde par un gain de 541 K€ qui résulte quasiment exclusivement de la quote-part des subventions rapportée au résultat.

**5. AUTRES INFORMATIONS**

**5.1. Engagements hors-bilan**

- Crédit Bail : caractère non significatif
- Assurance chômage : conformément au Code du Travail, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est son propre assureur en matière de chômage pour ses agents statutaires. Au 31/12/2017, l'effectif concerné est de 72 personnes.

**5.2. Honoraires commissaire aux comptes**

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes de l'année 2017 s'élèvent à 25.184 € TTC.

**5.3. Ventilation de l'effectif**

<i>Au 31 décembre</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Cadres	94	88
Agents de maîtrise, techniciens, employés	31	41
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>129</b>